



UNIVERSITÉ RENNES 2



**UNIVERSITÉ  
RENNES 2**

# RELAIS HANDICAP

Pour les étudiants  
en situation de handicap  
permanent ou temporaire

[WWW.UNIV-RENNES2.FR/DEVU/RELAIS-HANDICAP](http://WWW.UNIV-RENNES2.FR/DEVU/RELAIS-HANDICAP)

# ACTIONS DU RELAIS HANDICAP

**Vous êtes en situation de handicap,  
temporaire ou permanente,  
le Relais Handicap peut vous aider dans vos études :**

Le Relais Handicap de l'Université Rennes 2 assure l'accueil et le suivi des étudiants en situation de handicap - permanente ou temporaire (fracture, maladie grave, etc.). Le service coordonne l'ensemble des actions mises en place (tutorat, cours de soutien, prise de notes, adaptation de documents, accessibilité des locaux, examens, tiers-temps, insertion professionnelle, etc.) en collaboration avec les différents services de l'Université, principalement la médecine préventive universitaire et les secrétariats des départements.

## Un accueil spécifique

- Individualisé et confidentiel.
- Identification et évaluation des besoins.
- Information sur les actions proposées par le Relais handicap.
- Sensibilisation aux spécificités du milieu universitaire.
- Visites du campus Villejean et de La Harpe

## Mise en oeuvre de l'accessibilité à la formation

Adaptation des formations en lien avec l'équipe pédagogique, ce qui comprend :

- L'analyse des besoins et l'organisation de soutien pédagogique.
- La prise de notes : les étudiants peuvent bénéficier de preneurs de notes durant l'année universitaire.
- L'assistance d'un spécialiste Langue des Signes Française ou Langage Parlé Complété.
- La transcription de documents en braille.
- La mise à disposition de logiciels adaptés (Dragon Naturally Speaking, Viavoice, etc.) et de matériels adaptés (loupes, vidéo agrandisseur, etc.)

## Aménagements des examens

Adaptation des examens en lien avec l'équipe pédagogique, ce qui comprend :

- L'organisation et le suivi des épreuves en fonction des aménagements
- La majoration de temps pour les épreuves écrites et orales.
- La mise à disposition de secrétaire d'examen et/ou de salle individuelle (il est possible sous condition, de composer seul ou en petit groupe dans une salle).
- La transcription des sujets d'examen en braille.
- L'adaptation dans la présentation des sujets.
- Le prêt d'un ordinateur pour composer au sein du Relais Handicap ou salle d'examen.
- La présence d'un spécialiste de modes de communications Langue des Signes Française (L.S.F.) ou Langage Parlé Complété (L.P.C.).

Chaque étudiant pourra bénéficier de ces aménagements après consultation des médecins de l'université (voir contacts au dos du fascicule).

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Logement, bourses, restauration

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) a pour missions traditionnelles le logement, les bourses et la restauration.

- **LE LOGEMENT :**

Le C.R.O.U.S. dispose sur Rennes de logements adaptés et aménagés à destination des étudiants en situation de handicap.

- **LES BOURSES :**

Les étudiants dont le handicap a été reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) bénéficient de mesures particulières pour l'attribution de bourses.

- **RESTAURATION :**

Il existe des cafétérias accessibles sur le campus ainsi qu'un restaurant universitaire accessible à proximité immédiate de l'Université Rennes 2.

## Transport

- **LA LIGNE DE MÉTRO (Accès direct au Campus Villejean) :**

La ligne du métro S.T.A.R. est totalement accessible (ascenseurs et escaliers mécaniques,...). Plus de renseignements sur : <http://www.star.fr>.

- **HANDISTAR**

Sous réserve de la décision de la commission d'admission, ce service s'adresse à toutes les personnes, qui à cause d'un handicap physique ou sensoriel, ne peuvent utiliser les transports en commun. Plus de renseignements sur : <http://www.handistar.fr/>.

- **LE TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ (du domicile à l'université) :**

La prise en charge du transport des étudiants en situation de handicap est autorisée par le Président du Conseil départemental pour l'année scolaire considérée au vu de l'avis médical délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Plus de renseignements sur : <http://www.mdph35.fr/fr/article/accessibilite-transports>.

## Insertion professionnelle

Comme tous les étudiants de l'Université, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide et de l'accompagnement des chargés de mission du secteur Pôle Formation Emploi du S.U.I.O.-I.P. pour l'élaboration de lettres de motivation et du projet professionnel.

Le Relais Handicap peut, grâce à son réseau et son expertise, accompagner l'étudiant dans sa recherche de stage et/ou son insertion professionnelle.

## RELAIS HANDICAP

UNIVERSITÉ RENNES 2

Bât. La Présidence  
(P522/521/520 - 5<sup>e</sup> étage)

Pour contacter  
le Relais Handicap :

[relais-handicap@univ-rennes2.fr](mailto:relais-handicap@univ-rennes2.fr)

02 99 14 13 86 ou 20 66  
ou 13 97

Les chargés d'intégration :

- **Sylvie Saint-Jalmes**, P522  
02 99 14 13 86

[sylvie.saintjalmes@univ-rennes2.fr](mailto:sylvie.saintjalmes@univ-rennes2.fr)

- **Erwann Delisle**, P521  
02 99 14 20 66

[erwann.delisle@univ-rennes2.fr](mailto:erwann.delisle@univ-rennes2.fr)

La chargée d'intégration et  
d'insertion professionnelle :

- **Clémence Lepioufle**, P520  
02 99 14 13 97

[clemence.lepioufle@univ-rennes2.fr](mailto:clemence.lepioufle@univ-rennes2.fr)

# ADRESSES UTILES

## ➤ **PÔLE SANTÉ & SOCIAL**

(SIMPPS - Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)  
Campus Villejean -  
bât. Èrève, 2<sup>e</sup> étage  
Place du Recteur Henri le Moal  
CS 24307 - 35043 Rennes Cedex  
tél. : 02 23 23 70 85 ou 70 86  
mél : simppts@univ-rennes1.fr

➤ **CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)  
7, place Hoche - CS 26428  
35002 Rennes Cedex  
tél. : 02 99 84 31 31

➤ **HANDISTAR**  
26, rue du Bignon  
35135 Chantepie  
tél. : 02 99 26 05 50  
site : [www.handistar.fr](http://www.handistar.fr)

➤ **HANDICAP SERVICES 35**  
Zone artisanale Le Boulais  
35690 Acigné  
tél. : 02 23 21 01 01  
site : [www.handicap-services-35.fr](http://www.handicap-services-35.fr)

➤ **CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
Service Transport  
1, avenue de la préfecture  
35042 Rennes  
tél. : 02 99 02 35 35  
site : [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

➤ **MDPH 35**  
(Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine)  
13, avenue de Cucillé  
CS 13103 - 35031 Rennes Cedex  
tél. : 08 10 01 19 19  
site : [www.mdph35.fr](http://www.mdph35.fr)

➤ **URAPEDA** (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs)  
31, boulevard du Portugal  
35200 Rennes  
tél. : 02 99 51 91 41  
mél : [siavs35@urapeda-bretagne.fr](mailto:siavs35@urapeda-bretagne.fr)  
site : [www.urapeda-bretagne.fr](http://www.urapeda-bretagne.fr)

➤ **AVH** (Association Valentin Haüy)  
14, rue de la Baudrairie  
35000 Rennes  
tél. : 02 99 79 20 79

➤ **AFM** (Association Française contre les Myopathies)  
Parc d'activités lieu-dit Beaulieu  
35230 Noyal-Chatillon sur Seiche  
tél. : 02 99 87 07 53  
site : [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)

➤ **APF** (Association des Paralysés de France)  
40, rue Danton  
35700 Rennes  
tél. : 02 99 84 26 66.  
site : [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

➤ **HANDISUP RENNES**  
Association pour insertion sociale et professionnelle des étudiants en situation de handicap  
9, rue de Flandres  
35000 Rennes  
tél. : 02 99 14 66 35  
site : [www.handisupbretagne.org](http://www.handisupbretagne.org)

➤ **COLLECTIF HANDICAP 35**  
31, boulevard du Portugal  
35200 Rennes  
tél. : 09 75 41 68 07  
mél : [collectif.handicap35@wanadoo.fr](mailto:collectif.handicap35@wanadoo.fr)  
site : [www.collectif-handicap35.org](http://www.collectif-handicap35.org)

Une liste de sites d'aide à l'insertion professionnelle est disponible sur le site internet de l'université :

[www.univ-rennes2.fr/devu/insertion-professionnelle-etudiants-situation-handicap](http://www.univ-rennes2.fr/devu/insertion-professionnelle-etudiants-situation-handicap)